

4 Économie

Nouveau système de rémunération des agents publics de l'Etat

Un dispositif pour les réclamations



Des agents publics se renseignant sur leur nouvelle situation salariale.



Le dispositif mis en place par le ministère du Budget pour plus d'informations sur le nouveau système de rémunération.

AJT

Libreville/Gabon

Deux sites ont été érigés, l'un au ministère du Budget, l'autre à la direction générale de la Solde pour ce qui concerne les fonctionnaires de Libreville et ses

environs. De même que des numéros d'appel ont été mis à disposition pour les agents de l'intérieur du pays.

DANS le but de renseigner au mieux les agents de l'Etat sur des points d'ombre relatifs à la prise en compte du Nouveau sys-

tème de rémunération dans leur solde du 25 juillet, le ministère du Budget et des Comptes publics a mis à la disposition des intéressés un dispositif de réclamations qui leur permet de s'informer sur les modifications apportées à leurs bulletins de solde. A

cet effet, deux sites ont été érigés, l'un au ministère du Budget, l'autre à la direction générale de la Solde pour ce qui concerne les fonctionnaires de Libreville et ses environs. De même que des numéros d'appel ont été mis à la disposition des agents de l'in-

térieur du pays. "Les guichets ont été érigés pour accueillir nos compatriotes qui viennent s'enquérir des évolutions intervenues sur leur traitement", a indiqué le ministre du Budget et des comptes publics, Christian Magnagna.

"Une fois que vous avez récupéré vos bulletins blancs, de juin et juillet, à la Solde, vous vous rapprochez de l'un des agents de la Solde mis à disposition dans les centres pour qu'il vous explique les points d'ombre que vous aurez constatés", explique un agent.

Entretien avec le directeur de la Solde

Edouard Mfoula Mbome : " Il reste à faire un travail de pédagogie auprès des bénéficiaires "

Propos recueillis par AJT et MZM

Libreville/Gabon

l'union : M. Le directeur, qu'est ce qui a changé et quels sont les éléments qui figurent désormais sur les bulletins des fonctionnaires ?

Edouard Mfoula Mbome : Il faut savoir qu'avant, on avait un système de rémunération dans lequel l'agent public avait un certain nombre d'éléments de rémunérations. Je prends le cas d'un agent civil. Il avait sa solde de base, et la solde de base spécialité lorsqu'il était titularisé. Il avait l'indemnité de spécialité. Ce sont les éléments liés à la carrière de l'agent. Ensuite, il avait des éléments situationnelles. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'en 1991, lorsqu'on a changé de grille, certains agents ont bénéficié d'une indemnité compensatrice. Parce qu'ils perdaient un peu d'argent entre le basculement de l'ancienne à la nouvelle grille. Deuxième élément de situation : la prime exceptionnelle. Lorsqu'il y a eu la dévaluation du franc CFA en 1994, l'Etat a fait un effort de consentir aux agents une prime exceptionnelle. Vous voyez donc que tous les agents de l'Etat n'ont pas le même niveau de rémunération. Qu'on soit recruté avant 1991, après 1991 ou après 1994. A ces éléments, on ajoute les primes et indemnités de logement, de transport, de fonction si vous êtes nommés et la prime de change si vous exercez dans une mission diplomatique hors zone franc CFA ou si vous êtes stagiaire. C'est ce qui prévalait jusqu'au mois de juin. Mais il faut encore insister pour dire que certains secteurs avaient des primes spécifiques.

Lesquels par exemple ?

- C'est notamment le cas dans le secteur de la santé qui avait la prime de risques et de servitude, l'Éducation nationale avec la Pife, l'Enseignement supérieur, la

Pir. Des trois primes, c'est la prime de servitude qui était mensuellement payée. La Pife, elle était réglée en une seule fois au mois de mai. Quant à la PIR, elle n'était pas gérée par la Solde. Elle faisait l'objet d'un autre engagement. Dans le nouveau système, il y a eu un souci de simplification. Beaucoup d'éléments cités plus haut n'existent plus. On a voulu faire en sorte que la solde de base soit l'élément principal de rémunération. Tous ces éléments ont été, d'une certaine façon, fondus pour en faire un seul élément de rémunération appelé désormais solde de base.

Mais certains agents ont constaté une augmentation considérable des cotisations sociales comme celle de la retraite. Comment l'expliquez-vous ?

- Il faut dire que dans l'ancien système, la retraite ne s'appliquait que sur la solde de base, les autres éléments ne participaient pas à la retraite. Là, dans le nouveau système, vu qu'il s'agit désormais d'un seul bloc, c'est la solde de base qui participe avec l'avantage encore qu'on a enlevé à la retraite, le calcul de la solde de base, c'est l'indice multiplié par la valeur du point d'indice alors qu'en juin, on y ajoutait le Smic. Tous éléments confondus, en principe, un agent public a nécessairement connu en termes de solde de base une certaine augmentation. De façon globale, tous les agents ont connu une augmentation de la solde de base. La solde de base est maintenue. On y a gardé les niveaux de l'aide au logement et de l'aide au transport. Nous avons gardé les mêmes niveaux en ce qui concerne la prime de change pour les agents qui sont soit en stage, soit en service dans les missions diplomatiques qui sont hors zone franc CFA. C'est donc clair qu'ils ne peuvent plus trouver, heureusement, les mêmes éléments de rémunération. Il y a un souci de simplification, de projection vers l'amélioration de la pension de retraite...

... et les primes spécifiques ?



Le Directeur de la Solde Edouard Mfoula Mbome .

- S'agissant des primes spécifiques, l'idée est de faire en sorte que ce secteur ayant des spécificités particulières, on leur a créé des bonifications indiciaires avec l'objectif de faire en sorte que ces derniers aient de meilleures retraites plus tard. En principe, un enseignant qui avait la Pife, qui exerce dans un établissement scolaire, a normalement droit à sa bonification indiciaire. Ce n'est plus la Pife, mais une bonification à un franc près. C'est valable pour la santé, l'enseignement supérieur qui a connu en plus une nécessaire amélioration en ce sens que l'enseignant assistant s'il a un montant fixe, ce montant variera en fonction du grade Cames. De ce fait, vous voyez que la Pir telle qu'il l'avait connue une amélioration considé-

créé pour les militaires deux nouveaux éléments : l'astreinte et le risque. En discutant avec les personnels des forces de défense, le militaire est en astreinte permanente. Donc, le niveau d'astreinte est généralisé pour tous les militaires en fonction du grade. En ce qui concerne le risque qui pourrait être assimilé, d'une certaine façon, à leur prime spécifique, elle varie en fonction du corps. On a gardé aussi les indemnités de fonction. Voilà en gros, comment est dorénavant structurée la rémunération des agents publics. Les agents ne devraient pas s'attendre à avoir rigoureusement les mêmes éléments de rémunération ou les mêmes montants. Reste à faire un travail de pédagogie auprès des travailleurs et des autres acteurs.